

Compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2013

Personnes présentes :

D. BELIN - F. FUCHEY - S. GOGNIAT - E. JURY - G. LACOUR - J.L. LESAVRE - M. NIVOST - J. PERRET - B. DUBOIS.

Personnes excusées :

L. NIGAUD donné pouvoir à J.L. LESAVRE
P. WATTEAU a donné pouvoir à D. BELIN.
R. MONTAGNE a donné pouvoir à J.PERRET

Personnes absentes :

M. COSTA-REDOL – C. ROBERT

Secrétaire de séance : Brigitte DUBOIS

A l'ordre du jour :

✓ **1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 octobre 2013**

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

✓ **2) Décision modificative budgétaire n°1**

Pour faciliter le suivi budgétaire du projet du groupe scolaire, le conseil municipal donne son accord pour transférer du compte 21318 au compte 21312 la somme de 55 387€.

✓ **3) Convention fixant les conditions financières du retrait de SAINT FIRMIN de la communauté de communes du Couchois**

Cette convention fixe la participation de la commune de ST FIRMIN au remboursement des emprunts contractés pour la salle Jean Genet soit 10 569.10 euros jusqu'en 2040 et pour la salle multiservices soit 4881.84 €uros jusqu'en 2036.

✓ **4) Convention fixant la reprise des emprunts voirie de la CCAC par la CUCM**

Cette convention fixe la participation de la CUCM aux remboursements de emprunts contractés pour des travaux de voirie soit 2713.82 €uros jusqu'en 2015.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de cette convention quadripartite entre la commune, la CCAC, la CUCM et la commune de ST PIERRE DE VARENNES.

✓ **5) Convention fixant les conditions d'accès de Saint Firmin aux services salle Jean Genet, ludothèque, accueil centre de loisirs de la CCAC**

Cette convention accorde un tarif préférentiel (même tarifs que les habitants de la CCAC) pour les habitants de ST FIRMIN pour l'accès aux services de la salle Jean Genet, de la ludothèque et au centre de loisirs de la CCAC pendant la durée du remboursement de l'emprunt de la salle Jean Genet (cf convention précédente).

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de cette convention entre la commune et la CCAC.

✓ **6) Convention fixant les conditions financières du retrait de Saint Firmin du SIRTOM de Chagny**

La commune de ST FIRMIN a reçu un courrier en octobre 2013 fixant unilatéralement les conditions de son retrait du SIRTOM de Chagny : conditions calculées au prorata de la population 2014.

En accord avec les services de la CUCM qui reprend la compétence ordures ménagères et considérant qu'aucun transfert de bien ou de matériel n'est prévu par le SIRTOM, la commune de ST FIRMIN refuse de signer la convention avec le SIRTOM et demande qu'un accord soit trouvé directement entre la CUCM et le SIRTOM.

En cas de non accord entre les différents partenaires, c'est le Préfet qui prendra la décision finale.

Le conseil municipal donne son accord pour refuser cette convention entre la commune et le SIRTOM.

✓ **7) Convention fixant les conditions du retrait de Saint Firmin du SIVOM des eaux de Brandon et convention fixant les conditions du retrait de Saint Firmin du SMEMAC**

Ces conventions ont été directement négociées entre la CUCM et le SIVOM ou le SMEMAC et n'impactent ni le budget ni le fonctionnement de la commune.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de ces conventions entre le SIVOM ou le SMEMAC d'une part et la CUCM et les communes de St PIERRE DE VARENNES et de ST FIRMIN d'autres parts.

✓ **8) Classement des voies communales et intercommunales**

Les routes intercommunales de la CUCM sont classées en fonction de plusieurs critères (largeur, débouchant, entièrement goudronnée, ...).

Au 1^{er} janvier 2014, les routes classées qui avaient été transférées à la CCAC sont réintégrées à la commune qui en transfèrera une partie seulement à la CUCM lorsque que le tableau de classement aura été validé. Une compensation financière de la CUCM nous sera attribuée en fonction de la longueur de voirie restant à la commune de ST FIRMIN.

Point sur la distribution des containers pour le ramassage des OM :

La moitié des containers ont été reçus, il manque encore quelques containers jaunes. Les points de regroupements sont déjà installés. La distribution des containers aux particuliers se fera dès la semaine prochaine.

✓ **9) Transfert des actifs de la CCAC vers la commune**

Les services du Trésor Public nous ont transmis un tableau détaillé de transfert des actifs. Le conseil municipal valide ce tableau.

✓ **10) Adoption des tarifs des salles pour l'année 2014.**

Salle André Blondeau : tarifs 2013 conservés pour la caution et la consommation électricité.

Tarif 2014 pour la location du lave-vaisselle : 40 €.

LOCATION	Commune		Extérieur	
	Un jour	Deux jours	Un jour	Deux jours
Moins de 75 personnes	250 €	350 €	350 €	450 €
76 à 150 personnes	300 €	450 €	400 €	550 €
Plus de 150 personnes	400 €	550 €	550 €	700 €
Loto	150 €		250 €	
Concours	100 €		200 €	
Vin d'honneur particulier	122 €		222 €	
Thé dansant/bal	122 €		289 €	
Fêtes de écoles	Gratuit		222 €	
Expositions à but Artistique	Gratuit		Gratuit	
Divers	128 €		251 €	

Salle du temps libre : Caution : 500 €

	Commune	Extérieure
Vin d'honneur	67 €	117 €
Concours	89 €	117 €
Réunion société	Gratuit	89 €
Fêtes des enfants	Gratuit	119 €

Salle de Bouvier : Caution 200 €

	Commune	Extérieure
Repas 30 pers	120 €	240 €
Vin d'honneur	70 €	120 €

Salle de la cantine : caution 500 €

	Commune : vaisselle incluse		Extérieure : vaisselle 35 €	
Repas 54 pers	200 € un jour	300 € deux jours	225 €	350 €
Vin d'honneur	70 €		70 €	

✓ **11) Approbation du règlement intérieur de la garderie périscolaire**

Le règlement établi par Couches et repris par Saint Firmin est accepté à l'unanimité.

✓ **12) Mise en place du prélèvement automatique pour la garderie périscolaire**

La facturation des heures de garderie aux parents est reprise par la commune. Pour permettre aux parents de payer par prélèvement bancaire il faut installer un nouveau logiciel sur l'ordinateur et reprendre les données de tous les fournisseurs et débiteurs déjà

enregistrés. Un petit logiciel indépendant sera installé provisoirement pour permettre à trois familles de continuer à bénéficier de ce service après renouvellement de leurs demandes d'autorisation de prélèvement.

✓ **13) Rythme scolaire/PEDT**

L'organisation des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014 a été validée par les représentants des parents d'élèves et les institutrices et sera transmis à l'Education Nationale avant le 18 décembre 2013.

Une association nationale propose une sélection de jeux éducatifs pour 1200 € (à voir pour septembre 2014).

De nouvelles réunions sont prévues pour définir le contenu et l'organisation des temps d'activités.

✓ **14) Restructuration du pole scolaire**

81 architectes ont consulté et 18 ont répondu début novembre 2013 à l'appel d'offres.

La commission s'est réunie le 6 décembre pour en retenir trois qui devront présenter chacun un projet complet et chiffré. Ont été retenus :

L'Atelier du Triangle (Macon)

SCPA BERNARD & COUDEYRE(Macon)

L'Atelier des Equipages (Montceau les Mines)

Un quatrième est retenu pour si besoin : SCP PERCHE BOUGEAULT (Blanzey).

Une visite des locaux est prévue le jeudi 19 décembre.

Les projets seront transmis avant le 20 février 2014 et seront présentés individuellement le 21 février. Chacun des 3 architectes sera indemnisé pour un montant de 7000 euros HT.

✓ **15)Travaux**

Les travaux de la mairie sont presque finis : les joints autour des ouvertures du bûcher sont à poser et les baguettes sur les vitres de l'extension sont à refixer.

✓ **16) Urbanisme**

Permis de construire : néant

Déclaration préalable :

- Jacques MAILLEFAUD, réfection toiture.
- Jean Bernard NICOLAS, pose de panneaux photovoltaïques.

Certificat d'urbanisme :

- CU opérationnel pour division parcelle Lucien CHATAIN.

✓ 17) Questions diverses

- Enfouissement Bourg : le conseil municipal accepte la participation de 8500 € concernant l'enfouissement des lignes téléphoniques
- Eclairage du parking de la mairie :
 - o budget 14 860 €
 - o prise en charge par le SYDEL 12 000 €
 - o reste à la charge de la commune 2 800 € : accord du conseil.

- Bulletin municipal : Il y a un excédent de 138€ sur les encarts publicitaires. Pour éviter l'émission d'un avoir par l'imprimeur, la commune doit encaisser directement 2 encarts : GROUPAMA et ACM.
- Le conseil municipal accepte d'encaisser 113 € suite à la mise à disposition de la salle du temps libre au groupement de défense sanitaire de Saône et Loire.
- Par délibérations des 12 février et 15 octobre 2013, le conseil avait établi le tarif de location des parcelles agricoles de la commune. Il convient de différencier les tarifs des catégories 3 et 4. Le conseil adopte les tarifs suivants : 80 € l'hectare pour la catégorie 4 et 100 € l'hectare pour la catégorie 3.
- Pour permettre le relevé automatique et périodique des compteurs gaz, GRDF prévoit la mise en place de compteurs communicants à partir de 2017. Un recensement des points hauts sur la commune a été établi pour y installer des émetteurs-récepteurs. Le conseil accepte le point situé sur la salle A Blondeau mais refuse celui prévu à la mairie.
- Micro crèche : la PMI demande une surface minimum de 100 m2 alors que la salle de Bouvier ne fait de 60 m2. L'Agence Technique Départementale sera contactée pour voir si une extension est envisageable à un coût raisonnable.
- Droit de péremption urbain au bourg : nous avons reçu les estimations faites France Domaine : garage et parcelle Gérard CLEMENT = 20 000 €, parcelle Sylviane LIEBAUT : 700 € et parcelle Dominique CHERCI 590 €. Une proposition d'achat suivant ces estimations sera transmise à chaque propriétaire.

Fin de la séance : 21h45.